



SOPRAGGLO

NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003301546		1ere Gachée : 15:05 (1)		Date : 02/07/2026 bpe2607022366		Zone : ZONE 03	
Quantité : 6.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : CAYEUX SU CAYEUX SUR MER		Véhicule : ED279RW	
Client : GAEC DU C(GAEC DU CORDIEF		CHEMIN DES QUARANTE		CAYEUX SUR MER		Chauffeur : KARINE DUPUIS	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 16:00		Quantite Origine : 12.00 m3		Quantite Restante : 6.00 m3		Livree Reelle : 6.00	
Code Formule 835S4		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XF1, XC3, XC4, XD1 (	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 315		Résistance caractéristique(4) C 30/37	
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D12 S4 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 5°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
FIBRE STRUX AGENT COLLOIDAL		SPHRE 3000 0.5 %		Nom: Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non